

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2023	037	15
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 15 juin 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 15 juin 2023	<u>Étaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE : 26	<u>Absents représentés</u> : MME BOURDAIS par M. BREHIER et M. FRIMON-RICHARD par MME DELAVOIX
PRÉSENTS : 21	<u>Absente excusée</u> : MME CHARREAU
VOTANTS : 23	<u>Absents</u> : M. BETTI et MME TISSOT
	MME ROCH a été élue secrétaire de séance.

**RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES  
DE LA REGION ILE-DE-FRANCE - EXERCICE 2022**

Monsieur MATT, Maire de la Commune d'EGLY, expose à l'assemblée, que l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) doit présenter au Conseil Municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de leur fonctionnement.

Il rappelle que la commune a bénéficié, en 2022, d'une attribution d'un montant de 463 815 €.

Le tableau, joint en annexe, justifie de l'utilisation du F.S.R.I.F. pour l'exercice 2022.

**Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

**Le Conseil Municipal,**

VU l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport établi au titre de l'exercice 2022,

VU la consultation par la commission des Finances et des Affaires administratives, le 14 juin 2023,

**CONSIDÉRANT** que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport du F.S.R.I.F. pour l'année 2022.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 23/06/23  
et de la publication le : 23/06/23  
Le Maire



**Edouard MATT**



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire

Edouard MATT

**FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE 2022**

**DEPARTEMENT : ESSONNE**

**Commune de : EGLY**

**Montant du F.S.R.I.F. perçu : 463 815 €**

Domaine d'intervention ( santé, social, sportif, culturel, éducatif, logement ...)	Localisation	Nature de l'opération		Montant de l'opération	N° Mandat
		Equipement / Travaux	Fonctionnement		
Social	C.C.A.S		Subvention	239 000.00 €	430
Educatif	Caisse des Ecoles		Subvention	19 400.00 €	429
Sportif	A.S.E		Subvention	68 000.00 €	446
Culturel	C.L.C.E.		Subvention	77 000.00 €	437 + 438
Educatif	Elémentaire Jules MICHELET et Elémentaire Jean MOULIN	Acquisition de mobiliers scolaires		12 128.42 €	823 + 825
Educatif	Maternelle Charles PERRAULT et Maternelle Jules MICHELET	Acquisition de mobiliers scolaires		18 985.95 €	46 + 824 + 849 + 1054
Culturel	Centre culturel	Création d'une rampe d'accès		15 666.00 €	10
Sécurité / Prévention	Voirie	Installation d'une vidéo protection (Acompte 40%)		43 056.00 €	11
				<b>493 236.37 €</b>	

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 091-219102076-20230621-ACTE202303715-DE



LE MAIRE

Edouard MAT